

Séance du lundi 13 avril 2026

L'an deux mille vingt-six le lundi treize avril à dix-huit heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas ISNARD, Maire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Régie personnalisée du Centre de Formation des Apprentis de Salon-de-Provence : désignation des membres du Conseil d'Administration

Date de la convocation : mardi 07 avril 2026

Secrétaire de séance : Monsieur David YTIER

PRESENTS :

M. ISNARD

M. YTIER, Mme BONFILLON, M. ROUX, Mme BAGNIS, M. ZINSSNER, Mme COSSON-DANSET, Mme SOURD, M. BELIERES, Mme GUILLORET, M. ORSAL, Mme SAHRANAVARD

M. CUNIN, M. SALVI, Mme MALLART, Mme LOUBARÈCHE-GINEYT, M. CARUSO, M. BOUCHER, M. BONIJOL, M. URVOY, Mme THIERRY, M. SOLER, M. MIOUSSET, M. STEINBACH, Mme VIVILLE, M. BARRIELLE, Mme CORVELLEC, Mme GELY, Mme BOUSQUET-FABRE, Mme BECHLIAN-MARCHAL, Mme PROUST-IMBERT, M. HAMOU, M. BAGOT, Mme GOMEZ-NAL, Mme LE MOULT, Mme RAZEYRE, M. VACCAREZZA, Mme SHAHUM, M. CHINI, Mme BRUN LE MARCHAND

POUVOIRS :

M. MOFREDJ (donne pouvoir à M. CUNIN), M. ALVISI (donne pouvoir à M. ROUX), M. MOUGAMMADOU (donne pouvoir à Mme BAGNIS)

EXCUSES :

SB/LP

5.3

Centre de Formation des Apprentis

Régie personnalisée du Centre de Formation des Apprentis de Salon-de-Provence : désignation des membres du Conseil d'Administration

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2221-10, L. 2221-14, R. 2221-5 et R. 2221-18 à R. 2221-24 relatifs au fonctionnement du Conseil d'administration des régies dotées de la personnalité morale ;

Vu l'article R. 2221-8 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux incompatibilités des membres du Conseil d'administration ;

Vu la délibération du 11 février 2025, par laquelle la commune a renoncé à l'exploitation de la régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion du Centre de Formation des Apprentis ;

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 15 janvier 2025 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 17 janvier 2025 ;

Vu la délibération du 11 février 2025 portant création de la régie personnalisée du Centre de Formation des Apprentis de Salon-de-Provence.

Considérant la nécessité de désigner les membres du Conseil d'Administration de la régie afin d'en assurer le bon fonctionnement ;

Considérant la composition du Conseil d'Administration, fixée par les statuts, majoritairement formée de membres représentant le Conseil Municipal, mais aussi de personnes qualifiées impliquées dans l'insertion professionnelle des jeunes et leur accompagnement vers l'emploi, dans la vie économique locale et le champ de la formation et de la pédagogie ;

Considérant que les membres désignés ne peuvent :

Prendre ou conserver un intérêt dans des entreprises en rapport avec la régie ;

Occuper une fonction dans ces entreprises ;

Assurer une prestation pour ces entreprises ;

Prêter leur concours à titre onéreux à la régie ;

Considérant la proposition de Monsieur le Maire,

En qualité de représentants du Conseil Municipal :

- Madame Emmanuelle COSSON-DANSET
- Monsieur Fabrice ZINSSNER
- Madame Mathilde LE MOULT
- Monsieur Didier BARRIELLE
- Monsieur Patrick URVOY

En qualité de personnes qualifiées :

- Madame Fabienne FERREN - Présidente de la FDACOM
- Jean-François BRUNEAU - Directeur de la Mission Locale
- Nathalie VILLAIN - Principale du Collège Joseph d'Arbaud

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et en avoir délibéré :

APPROUVE la liste des membres désignés pour siéger au Conseil d'Administration de la Régie personnalisée du Centre de Formation des Apprentis de Salon-de-Provence.

– SE PRONONCE COMME SUIVIT :

UNANIMITE.

POUR : 43

ABSTENTION : 00

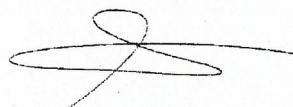
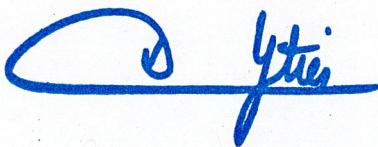
CONTRE : 00

NE PREND PAS PART : 00

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme

**Le secrétaire de séance,
Monsieur David YTIER**

**Nicolas ISNARD
Maire de Salon-de-Provence
Vice-Président du Conseil Régional
Président de la Métropole
Aix-Marseille-Provence**



Signé numériquement
À : SALON DE PROVENCE
(13300), FR
Le : 16/04/2026 09:13:28
SALON DE PROVENCE (VILLE)
Maire
Nicolas ISNARD